

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 20 août 2018, a adopté le règlement suivant :

18-040 Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles

Ce règlement, tel que modifié par la résolution CM18 1284, adoptée à l'assemblée du 22 octobre 2018, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 novembre 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 16 novembre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat